

# L'AIDE SOCIALE DES INDIENS EST-ELLE UN « BIEN-ÊTRE » ?

Hugh Shewell

Volume 36, Number 1, 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081772ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081772ar>

[See table of contents](#)

---

## Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

## ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

---

## Cite this document

Shewell, H. (2006). L'AIDE SOCIALE DES INDIENS EST-ELLE UN « BIEN-ÊTRE » ?

*Recherches amérindiennes au Québec*, 36(1), 96–97.

<https://doi.org/10.7202/1081772ar>

ne sont pas reconnues par le National Métis Council, pour les communautés métisses de l'est du Canada qui sortent à peine de l'invisibilité et pour celles qui ne répondent pas à l'ensemble des critères du jugement *Powley*? Enfin, comment les critères de ce jugement, qui sont très variables selon les communautés, seront-ils pondérés par les chercheurs qui participent aux enquêtes du ministère de la Justice? Autant les gouvernements se montrent ouverts lorsqu'il s'agit de s'identifier comme Métis, autant ils font preuve de fermeture lorsqu'il s'agit de reconnaître des collectivités métisses.

Après cent trente ans de discrimination dans l'Ouest et plus de deux cents ans de négation de son existence dans l'Est, l'identité métisse est en reconstruction et en voie d'élaboration, et les enquêtes menées pour le compte du ministère de la Justice auront un impact décisif sur les communautés. Les Métis de l'Ouest ont vu leur noyau politique pulvérisé, leurs communautés fragmentées, déplacées, dispersées de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, leur culture reniée par les uns, rejetée par les autres. Et on leur demande aujourd'hui de faire preuve de continuité et de stabilité dans un lieu précis et de partager un mode de vie commun depuis plus de cent trente ans pour être reconnus! Ce n'est pas en niant l'existence de quelques communautés que le problème métis sera réglé au Canada. Le gouvernement devra faire face, d'une façon ou d'une autre, aux revendications territoriales et juridiques des Métis, et le prix à payer ne pourra jamais réparer les abus, fraudes et violences dont ils ont été victimes dans l'Ouest canadien.

denisgagnon@ustboniface.mb.ca

## Note

1. Données des recensements de Statistique Canada de 1991 et de 2001.

## Ouvrages cités

CANADA, 1996 : *Commission royale sur les peuples autochtones. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 4, Perspectives et réalités. Ministère des Approvisionnement et services du Canada.

COUR SUPRÊME DU CANADA, 2003 : *Jugement rendu le 19 septembre 2003 dans la cause de Sa Majesté la Reine contre Steve Powley et Roddy Charles Powley*. Ottawa, Cour Suprême du Canada. No du greffe 28533. 27, paragraphes 10 et 12.

## Le monde autochtone en chiffres

### L'AIDE SOCIALE DES INDIENS EST-ELLE UN « BIEN-ÊTRE » ?

Hugh Shewell

York University, Toronto

traduit de l'anglais

par Jean-Philippe Warren

Les épreuves surgissent au sein du caractère de l'individu et affectent ses rapports immédiats avec autrui; elles concernent son moi et les secteurs limités de la vie sociale qu'il connaît personnellement et directement.

Les enjeux soulèvent des questions qui transcendent le voisinage de l'individu et le champ de sa vie intérieure. Ils constituent les institutions d'une société historique; ils affectent la façon dont ils se recoupent et s'interpénètrent en donnant cette structure à un grand point qu'est la vie sociale et historique. (Mills 1968 : 10-11)

LA DISTINCTION QU'OPÈRE MILLS entre des épreuves et des enjeux est éclairante, et ce pour deux raisons. D'abord, Mills soutient que les sociétés capitalistes occidentales – essentiellement les démocraties libérales – ont tendance à traiter les enjeux comme des épreuves, faisant ainsi d'un problème social une simple responsabilité individuelle. Ensuite, en faisant cette distinction, Mills définissait le champ de l'analyse structurelle à la fois selon les arrangements actuels des institutions sociales et de la société civile, et selon le lien qui relie le passé au présent.

La distinction de Mills s'applique clairement à l'analyse des données de l'aide sociale dans les réserves indiennes. Tel que formulé et administré par les provinces canadiennes – imitées en cela par le gouvernement fédéral –, le bien-être est basé sur la notion de responsabilité individuelle. Cela est hautement contestable en soi, mais dans le contexte autochtone, cela l'est encore davantage.

Le capitalisme libéral conçoit le bien-être individuel comme une conséquence de la sanction du marché. Si un individu est sans emploi, les systèmes d'aide sociale prennent généralement pour acquis que cet échec s'explique par l'incompétence ou l'inadaptation personnelle de l'individu. Aussi, le recours à l'aide sociale est

présupposé être une mesure temporaire et la dépendance est perçue comme une chose honteuse.

En considérant ici les données sur l'aide sociale, il est important de se rappeler la situation historique des premières nations dans leurs rapports avec l'État canadien. En ce qui les concerne, il est peu raisonnable d'organiser des programmes d'aide sociale sur une base individuelle quand les questions sont enracinées profondément dans la « Rencontre des deux mondes », l'échange marchand, la colonisation, la dépossession et la marginalisation. Pendant que les taux de dépendance des premières nations ont décliné pendant la période examinée (entre 1995 et 2003) l'écart entre les taux de dépendance des premières nations et ceux de l'ensemble des Canadiens a augmenté : ils sont passés d'un multiple de 4 à un multiple de plus de 6 (tab. 2).

Pour conclure, je voudrais poser, afin de stimuler la réflexion, trois larges questions – en aucun cas exhaustives. Ces questions nous permettent de mieux comprendre que le bien-être indien est un enjeu, et non une épreuve. Je pose ces questions tout en sachant qu'il faudrait, pour y répondre, considérer plusieurs informations manquantes, dont, par exemple, le plus bas taux de participation au monde du travail chez les premières nations ainsi que les résultats d'une étude de Lostracco et Steffle (1994), laquelle concluait que les « réserves peuvent être considérées comme des enclaves économiques ». En effet, « les taux de dépendance à l'AS (assistance sociale) sur les réserves ne semblent pas changer selon les conditions économiques des régions avoisinantes ».

- Le déclin récent des taux d'aide sociale est-il un effet artificiel des réformes des programmes provinciaux? Si cela s'avère exact, est-il vraiment représentatif du degré de privation qui existe dans les réserves?
- La dépendance à l'aide sociale dans les réserves est-elle, de la part des Premières nations, une forme de résistance à l'imposition d'une société de classe et de marché?
- En dépit des nombreux problèmes qui prévalent dans les réserves, celles-ci symbolisent les relations historiques qui lient les premières nations à la Couronne. Puisque cent trente-huit ans d'hégémonie étatique ont mené essentiellement à la ruine des premières nations, il est temps que celles-ci, en tant que peuples

Tableau 1

**Taux de dépendance à l'aide sociale : autochtones vivants dans les réserves et tous les autres Canadiens.**

|                   | ANNÉE     | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES | TAUX DE DÉPENDANCE | % VARIATION |
|-------------------|-----------|-------------------------|--------------------|-------------|
| Premières Nations | 1995-1996 | 151 564                 | 43,56 %            |             |
| Canada            |           | 2 937 100               | 10,29 %            |             |
| Premières Nations | 1997-1998 | 156 629                 | 42,81 %            | - 0,75      |
| Canada            |           | 2 577 500               | 8,80 %             | - 1,49      |
| Premières Nations | 1999-2000 | 151 737                 | 39,43 %            | - 3,38      |
| Canada            |           | 2 085 100               | 6,91 %             | - 1,89      |
| Premières Nations | 2001-2002 | 146 194                 | 36,85 %            | - 2,58      |
| Canada            |           | 1 842 600               | 5,94 %             | - 0,97      |
| Premières Nations | 2002-2003 | 147 300                 | 36,52 %            | - 0,33      |
| Canada            |           | 1 745 600               | 5,56 %             | - 0,38      |

Tableau 2

**Écart dans les taux de dépendance à l'aide sociale : autochtones vivants dans les réserves et tous les autres Canadiens.**

|                   | ANNÉE     | TAUX DE DÉPENDANCE | ÉCART                       |
|-------------------|-----------|--------------------|-----------------------------|
| Premières Nations | 1995-1996 | 43,56 %            |                             |
| Canada            |           | 10,29 %            | 33,27 % (4,2 X plus grand)  |
| Premières Nations | 1997-1998 | 42,81 %            |                             |
| Canada            |           | 8,80 %             | 34,01 % (4,86 X plus grand) |
| Premières Nations | 1999-2000 | 39,43 %            |                             |
| Canada            |           | 6,91 %             | 32,52 % (5,7 X plus grand)  |
| Premières Nations | 2001-2002 | 36,85 %            |                             |
| Canada            |           | 5,94 %             | 30,91 % (6,2 X plus grand)  |
| Premières Nations | 2002-2003 | 36,52 %            |                             |
| Canada            |           | 5,56 %             | 30,96 % (6,6 X plus grand)  |

Tableau 3

**Taux de croissance démographique pour les autochtones vivant dans les réserves et tous les autres Canadiens.**

|                   | ANNÉE     | POPULATION | % VARIATION |
|-------------------|-----------|------------|-------------|
| Premières Nations | 1995-1996 | 347 919    |             |
|                   | 2002-2003 | 403 337    | 15,92 %     |
| Canada            | 1995-1996 | 28 541 595 |             |
|                   | 2002-2003 | 31 372 600 | 9,91 %      |

Tableau 4

**Pourcentage global de diminution de la dépendance à l'aide sociale pour les autochtones vivant dans les réserves et tous les autres Canadiens.**

|                   | ANNÉE     | TAUX DE DÉPENDANCE | % VARIATION |
|-------------------|-----------|--------------------|-------------|
| Premières Nations | 1995-1996 | 43,56 %            |             |
|                   | 2002-2003 | 36,52 %            | - 7,04 %    |
| Canada            | 1995-1996 | 10,29 %            |             |
|                   | 2002-2003 | 5,56 %             | - 4,73 %    |

fondateurs du Canada, soient reconnues à l'égal d'un troisième ordre de gouvernement. Pourquoi ne pas leur transférer des paiements de transfert substantiels, selon des modalités qui seraient acceptables pour elles et qu'elles pourraient utiliser afin de gouverner pour le plus grand bien de leurs communautés?

**Ouvrages cités**

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS, 2003 : *Basic Departmental Data 2003*. Minister of Public Works and Government, Ottawa.

LOSTRACCO, Joanne, et Jeanette STEFFLE, 1994 : *Relationship Between On Reserve Social Assistance Dependency and Regional Employment Opportunity*. Indian and Northern Affairs Canada, Quantitative Analysis and Socio-Demographic Research Division. Ottawa.

MILLS, C. Wright, 1968 : *Limagination sociologique*. Maspéro, Paris.

NATIONAL COUNCIL OF WELFARE, 2005 : *Welfare Incomes 2004*. Minister of Public Works and Government, Ottawa.

STATISTICS CANADA, 2005 : *Population by Year, by Province and Territory*. CAN-SIM Table 051-0001. Statistics Canada, Ottawa. <[http://www40.statcan.ca/102/cst01/index\\_f.htm](http://www40.statcan.ca/102/cst01/index_f.htm)>

—, 2005 : *Population and Dwelling Counts, for Canada, Provinces and Territories, 1991 and 1996 Censuses*. Statistics Canada, Ottawa. <<http://www.statcan.ca/english/census96/table1.htm>>